

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE COETMIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COETMIEUX

SEANCE DU 7 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TIREL Dominique.

Date de la convocation : 28/02/2019

Etaient présents : TIREL Dominique, BAUMONT Sébastien, GAUTHIER Jean-Paul, MENIER Michel, HAQUIN Laurence, LE MEE Marie-Ange, DUFFROS Cécilia, MADEC Isabelle, PERCEVAULT Micheline, RUELLO Jean, ROHON David, FLAGEUL Nadine, REVEL Paul, LE LIARD Evelyne, RICHARD Fernand, **PECHEUR Virginie arrivée à 20h20.**

Absent(e)s excusé(e)s : GERARD Géraldine

Absent(e)s : BARBO Jean-Luc

Secrétaire de séance: BAUMONT Sébastien

Projet de délibération D1801

OBJET : 7.1 Vote du Compte de Gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes ces opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion de la commune de COETMIEUX et des budgets annexes dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, Monsieur LIBOUBAN, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE :

- **POUR : 15**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Projet de délibération D1902**OBJET : 7.1 Vote du compte administratif 2018**

Vu le budget primitif 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur municipal,

Considérant que Monsieur TIREL Dominique, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2018 les finances de la commune de COETMIEUX en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget 2018 et des budgets annexes, Monsieur BAUMONT Sébastien, adjoint aux finances, propose de fixer comme suit les résultats 2018 des différentes sections budgétaires :

BUDGET COMMUNAL	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2018
Section de fonctionnement	1 015 325.30 €	1 326 142.44 €	+ 310 817.14 €
Section d'investissement	218 370.40 €	349 901.33 €	+ 51 530.93€

Résultat d'exécution du budget principal.					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat exercice 2018	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture Exercice 2018
Investissement	- 179 190.87 €	0	51 530.93 €	- 0.95 €	127 660.89 €
Fonctionnement	192 432.90 €	192 432.90 €	310 817.14 €	328.39 €	+ 311 145.53 €

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas aux votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le compte administratif de la commune de COETMIEUX dressé pour l'exercice 2018, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE :

- **POUR : 15**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Projet de délibération D1903**OBJET : 7.5 Vote des subventions 2019**

Suite à la réunion de la commission vie associative, Monsieur le Maire propose de voter comme suit, les subventions 2019.

Associations de COETMIEUX	Propositions 2019
Gouessant Foot CAMP	1 000 €
Vélo Club de l'Evron	2 062 €
Coët Sport	320 €
Section Sportive Amicale Laïque	160 €
Eagles Line Dancers	160 €
Vitamine C	160 €
Société de chasse	160 €
Art Floral	160 €
Club des 3 Rives	160 €
FNACA	160 €
Coët Dog	160 €
Trait d'union	160 €
Wood Trail	160 €
Chœur d'hommes de la baie	160 €
Bali Maya	400 €

Associations "aides aux handicapés"	Propositions 2019
Association "Quatre Vaulx" (2 personnes en 2019)	200 €
Association des Paralysés De France - APF	40 €
Un défi pour "Sullivan"	40 €
Club Trégorrois Handisport (1 personne de Coëtmieux)	40 €
Association des parents d'enfants dyslexiques - APEDYS	40 €
Saint Brieuc Handisport (1 personne de Coëtmieux)	40 €

Associations "lutte contre les maladies"	Propositions 2019
Ligue contre le cancer	40 €
France Adot	40 €

Associations "services aux personnes"	Propositions 2019
ADMR	400 €
Rêves de clowns	40 €

Associations de COETMIEUX	Propositions 2019
Gouessant Foot CAMP	1 000 €
Vélo Club de l'Evron	2 062 €
Coët Sport	320 €
Section Sportive Amicale Laïque	160 €
Eagles Line Dancers	160 €
Vitamine C	160 €
Société de chasse	160 €
Art Floral	160 €
Club des 3 Rives	160 €
FNACA	160 €
Coët Dog	160 €
Trait d'union	160 €
Wood Trail	160 €
Chœur d'hommes de la baie	160 €
Bali Maya	400 €

Autres subventions	Propositions 2019
Prévention Routière	40 €
Grandir en Haïti	400 €
<u>Ecoles</u>	
Chambre des métiers (3 jeunes en 2019)	90 €
BATIMENT CFA (4 Jeunes en 2019)	120 €
<u>Associations extérieurs</u>	
Basket Pommeret (10 enfants en 2019)	100 €
CAP danse - Hillion (12 jeunes en 2019)	120 €
Tréguieux Languieux Athletisme (2 jeunes en 2019)	20 €
Association "Accro Cycle Côte d'Emeraude"	90 €

Participations diverses	Propositions 2019
CNAS	3 519,00 €
Villes et villages fleuris	175,00 €
Association des Maires de France	630,94 €

Participation versée aux enfants de la commune (primaires, collèges et lycées)	Propositions 2019
Voyage dans le département	30,00 €
Voyage hors du département	40,00 €
Voyage à l'étranger	50,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE** les subventions 2019 proposées dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE :

- **POUR : 16**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Projet de délibération D1904

OBJET : 4.1 Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe d'une DHS de 28h

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le maire expose qu'un agent effectue actuellement des heures complémentaires chaque mois, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec une DHS de 28h00 à compter du 8 Mars 2019.

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit le tableau des effectifs de la commune :

↳ Filière administrative

. 1 attaché	TC	
. 1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		TC
. 1 rédacteur	TC	
. 1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	

↳ Filière technique

. 1 adjoint technique	6/35	
. 1 adjoint technique	16/35	
. 1 adjoint technique	23H30/35	
. 1 adjoint technique	25/35	
. 1 adjoint technique	20/35	
. 1 adjoint technique	TC	
. 2 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe	TC	
. 1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28/35	
. 1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	22/35	
. 1 agent de maîtrise	TC	
. 1 agent de maîtrise principal	TC	

↳ Filière secteur social

. 1 agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	TC	
--	----	--

↳ Filière secteur culturel

. 1 adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	TC	
--	----	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs ci-dessus.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE :

- **POUR : 16**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Projet de délibération D1905

OBJET : 8.4 Commune d'Hillion : notification du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Hillion :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du conseil d'agglomération en date du 20 Décembre 2018, la commune d'Hillion a engagé une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme. Conformément à l'article L-153-39 et L153-40 du Code de l'Urbanisme, la commune d'Hillion notifie cette modification simplifiée n°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Hillion.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE :

- **POUR : 16**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Projet de délibération D1906

OBJET : 1.4 SDE 22 : Etude des travaux de maintenance de l'éclairage public Rue de la Mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) a fait procéder à l'étude des travaux de maintenance Rue de la Mairie.

Le coût total de l'opération est réparti de la façon suivante :

- Dépose et repose des mats : Coût total des travaux HT = 430.00 € HT (Coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre)
- Contribution financière de la commune de 60% du coût total HT = 258.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'inversion des mats d'éclairage Rue de la Maire présenté par le SDE22 pour une participation de la commune de 258.00€ HT.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE :

- **POUR : 16**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Projet de délibération D1907

OBJET : 1.1 Entretien du terrain des sports.

Monsieur le Maire informe le conseil que le terrain des sports (le terrain d'honneur et les deux terrains d'entraînement) nécessite un entretien régulier et propose le devis de la société ARVERT d'un montant de 1 657€20 TTC. Monsieur le Maire propose également le devis de la société STTP Launay, pour le transport et la fourniture du sable d'un montant de 424€08 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise AVERT d'un montant de 1 657€20 TTC.
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise STTP Launay d'un montant de 424€08 TTC.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE :

- **POUR : 16**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Projet de délibération D1908

OBJET : 9.1 Inscription au circuit « le viaduc des Ponts Neufs au plan départemental des itinéraires de la promenade et de la randonnée (PDIPR) :

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil Départemental lui demandant d'émettre son avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés, conformément à l'article L361.1 du Code de l'Environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMMET UN AVIS FAVORABLE** au PDIPR
- **ACCEPTE** l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux,
- **S'ENGAGE :**
 - A ne pas aliéner des sentiers inscrits au plan,
 - A signer des conventions avec les propriétaires privés, pour autoriser le passage des randonneurs
 - A proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à toutes opérations foncières
 - A proposer une dès inscription quand le tronçon n'a plus d'intérêt pour la randonnée
 - A garantir le balisage
 - A préserver leur accessibilité
 - A l'aménagement des sentiers
 - A garantir l'entretien
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE :

- **POUR : 16**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Projet de délibération D1909

OBJET : 1.1 Travaux de voiries

Monsieur le Maire rappelle que suite au conseil municipal du 6 décembre 2018, le Conseil avait décidé de retenir le devis de la SARL LEFFONDRE ROUXEL pour des travaux de busage, d'un montant de 2 180€00 TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil que de travaux supplémentaire ont été réalisés, la facture s'élève donc à 3 528€00 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de régler la facture de la SARL LEFFONDRE ROUXEL d'un montant de 3 528€00 TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE :

- **POUR : 16**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Projet de délibération D1910

OBJET : 3.2 Cession des parcelles délaissées de voirie

Monsieur Le Maire propose au Conseil la cession des parcelles délaissées de voiries N°516, N°517 et N°518 au prix d'un euro.

Suite à ses ventes :

- La parcelle N°507 sera propriétaire de la parcelle N°518
- La parcelle N°506 sera propriétaire de la parcelle N°517
- Les parcelles N°505 et N°65 seront propriétaire de la parcelle N°516
- La parcelle N°503 sera propriétaire de la parcelle N°516

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Monsieur Le Maire décide de déclasser du domaine public communal une partie de la voie communale N°516, N°517 et N°518.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la cession des parcelles N°516, N°517 et N°518 au prix d'un euro,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE :

- **POUR : 16**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Projet de délibération D1911

OBJET : 1.4 Panneaux signalétiques

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la mise à jour des panneaux signalétiques de la communes, un devis auprès de l'entreprise TEX'PRESS a été demandé. CE devis s'élève à 1 328 € 28 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise TEX'PRESS d'un montant de 1 328€28 TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE :

- **POUR : 16**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

TIREL Dominique		LE MEE Marie-Ange	
BARBO Jean-Luc		MADEC Isabelle	
BAUMONT Sébastien		MENIER Michel	
DUFFROS Cécilia		PECHEUR Virginie	
FLAGEUL Nadine		PERCEVAULT Micheline	
GAUTHIER Jean-Paul		REVEL Paul	
GERARD Géraldine		RICHARD Fernand	
HAQUIN Laurence		ROHON David	
LE LIARD Evelyne		RUELLO Jean	